

EPPU Nelson Mandela
6, rue des Écoles
33 920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE
Tél. : 05 57 42 51 06
Mail : E.StChristolyDeBlaye@ac-bordeaux.fr

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1er TRIMESTRE**

Date : jeudi 7 novembre 2019

Circonscription : Blaye (33)

Présents :

Présidente – directrice d'école : Mme Barrière : directrice

Inspectrice de l'éducation nationale : Mr Guillerot (excusé)

Equipe Enseignante :	Mme Cavard Coquillas : professeur des écoles (TPS/PS) Mme Bardot-Cambot : professeur des écoles (PS/MS) Mme Beïa : professeur des écoles (MS/GS) M. Giraud : professeur des écoles (ULIS école) Mme Duprat : professeur des écoles (CE1) Mme Germain : professeur des écoles (CE2) Mme Dumas : professeur des écoles (CM2) Mme Higonenq : professeur des écoles (CM1) Mme Barrot : professeur des écoles (UPS-EFIV)
Représentant(s) de la mairie :	Mme Picq (mairie) Mme Billier (adjointe déléguée aux affaires scolaires)
Parents d'élèves :	Mme BERGOS Cécile Mr SERAN Alexandre Mme FIARDA Leititia Mme POUPAT Catherine Mme QUEYLAT Elsa Mr RAYMOND David Mme GABARD Perrine Mme PLANILLO Elisabeth <i>Mme BRANAS Elodie</i> <i>Mr ARINO Cédric</i>

Excusé(s) :

- **Parents d'élèves :** Mme BABIAN Marine, Mme BOUCAUD Emma, Mr MARNAS Alexandre, Mme SOULARD Jessica, Mme ELIAS Coralie, Mme MOUTINHO Sandra, *Mme CORAZZA Stéphanie, Mme BEDOCH Stéphanie*
- **Enseignants :**
Mme Marchi: professeur des écoles (CP)
- **Représentant(s) de la mairie :** Mme Bellue (conseillère municipale)

Absent(e)s :

- **Enseignants :** Mr Bernège : professeur des écoles (ZIL)

Début du conseil d'école : le 7 novembre à 17h40.

Secrétaire de séance : Mme Cavard Coquillas

Fin du conseil d'école : le 7 novembre à 19h30.

Fait à Saint Christoly de Blaye, le 7 novembre 2019

**La Directrice,
Présidente du Conseil d'école**



La secrétaire de séance :



Ordre du jour

Education Nationale

1/ Bilan de la rentrée

- Présentation du nouveau conseil d'école
- Consultation pour les prochaines élections
- Règlement intérieur de l'école 2019-2020
- Effectif et structure à la rentrée 2019

2/ Fonctionnement de l'école

- Sécurité dans l'école
- Bilan de la coopérative scolaire OCCE
- Travaux et demandes matérielles

3/ Projet et vie de l'école

- Présentation des dispositifs d'aide
- Présentation des évaluations CP et CE1
- Présentation des fiches action du projet d'école
- Présentation des projets pédagogiques de l'année

Mairie

- Réfectoire de la maternelle : choix des verres
- Plan Educatif Local
- Jumelage avec St Christol

Parents d'élèves

- Problème des fortes chaleurs et anticipation (demandes matérielles)
- Informations et présentation du personnel du périscolaire et des activités mises en œuvre
- Question concernant l'adéquation entre scolarisation obligatoire à 3 ans et âge limite pour la garderie

Clôture

- Communication des dates des prochains conseils d'école.

PROCES VERBAL

EDUCATION NATIONALE

1/ Bilan de la rentrée

- Présentation du nouveau conseil d'école et résultat des élections de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Le taux de participation cette année est de 50.79% (légère augmentation). (128 votants sur 252, 121 suffrages exprimés).

Règlement intérieur du conseil d'école : lecture et vote du règlement qui définit et rappelle la composition, les attributions et le fonctionnement de ce conseil.

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

Consultation pour l'année prochaine : La directrice propose que les élections se fassent uniquement par correspondance (Arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école) puisque les parents ne votent pas ou extrêmement peu sur place et l'ouverture d'un bureau de vote mobilise un parent (ou plusieurs) pendant 4 heures. Recueil de l'avis du conseil : **le conseil est d'accord pour le vote uniquement par correspondance.**

- Règlement intérieur 2019/2020 :

Présentation du règlement.

Le document a été réactualisé pour être en accord avec la loi pour une école de la confiance parue le 26 juillet 2019 (obligation de scolarisation à partir de 3 ans, aménagement possible de la scolarisation des PS).

Des précisions ont été apportées concernant les absences prévisibles de plus de 4 demi-journées.

L'interdiction de vapoter a été ajoutée à l'interdiction de fumer conformément au décret n° 2017-633 du 25 avril 2017

Dans les objets interdits à l'élémentaire, les jeux et cartes de collection ont été rajoutés.

Des précisions ont été apportées quant à la prise de photos et leur diffusion.

Ce règlement intérieur sera affiché sur les différents panneaux d'affichage de l'école. Il sera aussi consultable sur le site de la mairie dans l'onglet école. Les parents seront avertis de ce mode de diffusion auquel il leur sera aussi proposé de le recevoir par mail. Il sera aussi diffusé par le biais de l'application Classroom.

Vote du règlement intérieur : ce règlement est adopté à l'unanimité.

Le règlement sera affiché aux portes des écoles, par l'intermédiaire de Classroom et des cahiers de liaison.

- Effectifs actuels : 164 élèves

Inscrits :

TPS : 4	PS : 20	MS : 25	GS : 17	soit 66 élèves en maternelle (+6)
CP : 14	CE1 : 14	CE2 : 10	CM1 : 35	CM2 : 25
soit 98 élèves en élémentaire (-12).				

Structure :

TPS/PS		PS/MS		MS/GS		CP	CE1	CE2/CM1		CM1	CM2
4	15	5	19	6	17	14	14	10	10	25	25
19		24		23		14	14	20		25	25

L'école accueille 8 élèves en ULIS.

2/ Fonctionnement de l'école

I. Sécurité :

Il est précisé que les exercices PPMS et incendie visent à définir les rôles de chacun afin de développer les comportements adaptés et éviter la panique.

✓ *Bilan exercice incendie*

Il s'est déroulé le 19/09/2019. Pour ce premier exercice, tout le monde est averti. Rien à signaler, tout s'est très bien passé.

✓ Les PPMS : attentat-intrusion et risques majeurs.

Le PPMS Risques Majeurs : il concerne les risques climatiques (tempêtes par exemple), les risques industriels, mais aussi les risques nucléaires. L'école est située dans le rayon des 20 km à proximité de la Centrale du Blayais et est concernée par un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Dans ce cas, la procédure à mettre en œuvre est une procédure de confinement dans un lieu prédéfini (la cantine pour l'élémentaire et la salle de sieste pour la maternelle). Dans ces lieux, il y a des mallettes avec trousse à pharmacie, occupations pour les enfants, matériel indispensable pour la mise en sûreté. Le PPI est déclenché uniquement par le préfet ; contrairement aux autres PPMS.

Le PPMS attentat-intrusion : La procédure à mettre en œuvre peut varier selon le scénario envisagé. Il peut s'agir de se confiner comme précédemment ou de s'enfermer dans le lieu où l'on se trouve ou dans un lieu qui s'y prête. La procédure d'enfermement nécessite que les enfants restent dans leur classe et se cachent pour l'élémentaire en cloisonnant l'ensemble des ouvertures. Pour les maternelles, ils s'enferment dans la salle de sieste ou, pour la classe à l'étage, dans leur classe.

Le 1^{er} exercice pour le PPMS attentat-intrusion a été réalisé le 17 octobre.

En élémentaire, l'alarme a parfaitement fonctionné et tout s'est correctement déroulé. En maternelle, suite à l'installation l'année passée de l'alarme spécifique, tout s'est bien déroulé aussi. Mais une modification est envisagée afin que les GS restent dans leur classe et ne traversent plus l'école.

Ces exercices de sécurité se passent bien et dans le calme.

II. Bilan de la coopérative scolaire OCCE

Le bilan à ce jour est de 5334,17€

III. Travaux et demandes matérielles à la Mairie

✓ Remerciements :

Déplacement des meubles à l'élémentaire, déménagement de la classe de GS à la maternelle

✓ Demandes :

TRAVAUX et MATERIELS

Pour les deux bâtiments il est demandé l'installation d'un abri aux portails

Concernant la maternelle :

- Aménagement d'un marquage au sol pour les vélos

Concernant l'élémentaire :

- La sonnette de la porte (l'électricien devait venir ce mercredi, mais il ne s'est pas présenté. La mairie doit le relancer)
- Remplacement des robinets par des robinets poussoirs.
- TBI CE1 en fin de vie : un devis va être réalisé pour l'installation d'un VPI.

Pour les petits travaux :

- Cela a été vu avec Mme Billier et est en cours de réalisation.

3/ Projet et vie de l'école

I. Présentation des dispositifs d'aide

Cette année le poste de Maître E du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) n'a pas été pourvu. C'est un Enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique. Le maître E propose une aide spécialisée à des petits groupes d'élèves ayant une difficulté commune. Il intervient en cas de « difficultés avérées à comprendre et à apprendre. »

Dans les dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les élèves sur l'école il y a :

- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Proposées à partir de la GS, ce sont les activités pédagogiques complémentaires facultatives, soumises à l'autorisation des parents. Ces activités ont lieu le lundi et le jeudi soirs après la journée d'école sur une durée de 45 minutes. Nous constatons beaucoup de refus de la part des parents de cette aide, ce qui est regrettable. Nous allons refaire passer un mot informatif pour bien expliquer le rôle de cette aide. La taille du groupe est réduite, les activités sont ludiques, le lien entre les enseignants et les enfants est redéfini et les conditions de travail sont privilégiées.

Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, une aide spécifique lors de difficultés transitoires, adaptés à leurs besoins.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire. La durée de la prise en charge est variable, selon le projet établi.

Les jours des APC sont le lundi et jeudi de 16h à 16h45 à l'élémentaire et à la maternelle, ce sont les mêmes jours, de 16h10 à 16h55.

- Les PPRE (Plan Particulier de Réussite éducative) :

Ils permettent d'adapter les enseignements dans les classes aux difficultés des élèves. Ce plan concerne aussi bien les enfants qui sont en difficultés scolaires que les enfants qui sont en avance sur leurs apprentissages. Les parents et les enseignants se voient régulièrement pour la mise en œuvre du PPRE.

- Les stages de remise à niveau ou stages de réussite :

Les élèves de Cycle 3 qui en ont besoin peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires (Pâques, début juillet et fin août).

Trois sessions sont organisées pendant les vacances scolaires : une semaine au printemps, la première semaine et la dernière semaine des vacances d'été.

Ces stages durent cinq jours, à raison de trois heures d'enseignement quotidien. Ils permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales : français et mathématiques. Ils ont lieu dans les écoles. Des groupes de cinq ou six élèves sont constitués.

A la fin du stage, l'évaluation des progrès de chaque élève est transmise à l'enseignant de la classe et aux familles.

Les enseignants volontaires du premier degré animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève.

- L'aide aux devoirs dans le cadre de l'Accompagnement éducatif (propre aux écoles en REP) : faire ses devoirs et apprendre à faire ses devoirs. Le retour de la première séance est très positif, caractérisée comme ludique, avec une relation privilégiée entre les enseignants et les enfants. La méthodologie est un axe majeur (notamment sur les cycles 3): s'organiser lorsqu'on a des devoirs prévus sur du long terme.

Pour la mise en œuvre, un mot est passé dans tous les cahiers des élèves du CP au CM2. Cette aide est soumise à l'autorisation des parents. La moyenne est de 10 élèves pour un adulte et il y aura une rotation à chaque période en fonction des retours et des demandes.

II. Présentation des évaluations CP et CE1

Les évaluations de CP et CE1 répondent à trois objectifs :

- ▶ donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- ▶ permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- ▶ ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

Elles reposent sur des choix et ne sont donc pas exhaustives.

Elles ont été passées du 16/09 au 27/09.

Il y en aura d'autres pour les CP, vers le milieu de l'année scolaire.

Pour les CE1, les résultats montrent qu'en français 11 élèves ont des acquis fragiles (dont 5 à besoin) et en maths 13 élèves ont des acquis fragiles (dont 6 à besoin).

Les résultats du CP sont à peu près semblables.

Les conditions de passation de ces évaluations et les exercices sont inconnus des enfants et cela peut les troubler dans leurs rendus.

III. Présentation des fiches action à travers les activités menées

Le projet de réseau de la REP se décline selon 3 axes :

- 1/ optimiser la scolarité des élèves de la maternelle à la 3ème.
- 2/ aider les élèves à construire un parcours ambitieux et à s'ouvrir au monde.
- 3/ accompagner les équipes et développer leur mieux être professionnel.

L'équipe enseignante a choisi encore cette année de privilégier 5 objectifs qui vont se traduire par des actions clairement définies auxquels seront associés des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs qui permettront d'établir un bilan de ces actions en fin d'année.

Objectif n°1 : Renforcer le lien avec les familles

Actions envisagées :

- Rencontrer les parents lors d'échanges formels : la réunion de rentrée

Les informations générales ont été données lors de la rentrée pour les élémentaires et dans chaque réunion pour la maternelle.

TPS/PS	PS/MS	MS/GS	CP	CE1	CE2- CM1	CM1	CM2
84% (16/19)	66% (16/24)	72% 16/22	86% (12/14)	27% 4/15	52% (10/19)	21% (5/24)	56% (13/23)

La rencontre individuelle pour la remise des livrets (2 fois dans l'année) et carnet de suivi en maternelle.

- Inviter les parents pour des rencontres plus informelles : des actions menées les années précédentes seront reconduites :
 - o Marché de Noël, spectacle de fin d'année
 - o Fête des parents
 - o Dégustation de mets confectionnés par les élèves (semaine du goût)
 - o Fête des 100 jours
 - o Goûter de l'APE

Objectif n°2 : Développer la capacité à raisonner en mathématiques, faire preuve d'esprit logique et apprendre par l'expérience scientifique

Actions envisagées :

- Changement de méthode en mathématiques : MHM sur l'élémentaire (mise en place il y a deux ans, c'est une méthode qui se base sur de la manipulation. Il y a très peu de traces écrites mais beaucoup d'essais, de tests, de construction de matériel. Les modules fonctionnent en atelier, moins routinier pour les enfants. Les apprentissages sont distillés sur l'année scolaire, ce qui permet aux enfants de s'appuyer sur leurs connaissances, permettant une bonne mémorisation. Les élèves sont très motivés dans leurs apprentissages.)
- Actions de circonscription : rallye math, balade math, math et magie
- Les 5 sens, la mer (poisson rouge en classe prévu)
- Comité de lecture cycle 3 sur l'écologie

Objectif n°3 : Engager les élèves dans une action citoyenne :

Actions envisagées :

- Partenariat école – mairie afin de renouveler le conseil municipal enfant tous les ans.
- Partenariat avec le SMICVAL pour développer le comportement éco-citoyen des élèves
- Partenariat avec la Gendarmerie Nationale pour le Permis Piéton (Cycle 2) et le Permis Internet (Cycle 3)
- Vote à la maternelle pour le nouveau CALI (dans la cour de récréation, il y a un panneau représentant un grand bonhomme représentant l'ancienne enseigne de magasin. Nous allons repeindre ce bonhomme en faisant voter les enfants sur des couleurs proposées.)

Objectif n°4 : Mutualiser les pratiques du langage oral de la PS au CM2

Actions envisagées :

- Pièce de théâtre (CM1)
- Décloisonnement de la TPS à la GS sur le projet sur les 5 sens
- Décloisonnement en phonologie MS/GS.

Objectif n°5 : Mutualiser les pratiques dans le domaine des arts de la PS au CM2

Actions envisagées :

- Projet de mise en place du PEAC

IV. Présentation des projets pédagogiques de l'année

- Toutes les classes participent aux comités de lecture (des livres choisis par les enseignants vont circuler dans les familles), l'élémentaire participe également à Livres en Citadelle

Maternelles :

- **Les 5 sens** : les élèves travaillent sur les 5 sens à travers des projets interclasses à la fin de chaque période. Les élèves seront décroisonnés pour participer à des ateliers proposés par les trois enseignantes et leurs ATSEM.

Sur la première période, c'est le goût qui a été travaillé en lien avec la semaine du goût.

- **La mer** : Les trois classes de maternelle ont élaboré un projet pédagogique autour de la mer. Les enfants vont travailler sur ce thème tout au long de l'année et deux sorties sont envisagées :
 - En janvier : l'aquarium de La Rochelle
 - En fin d'année : la découverte du bassin d'Arcachon, en lien avec l'Aroéven, qui propose des ateliers pédagogiques adaptés aux enfants.
- **Liaison GS-CP-CE1** : les enseignants décroisonnent leurs classes pour fêter les anniversaires des élèves. Les ateliers proposés sont autour de la musique, de l'art et de la cuisine. Cette action permet aux enfants de la maternelle de prendre connaissance des locaux de l'élémentaire. Le retour est positif : le cadre est ludique, les enfants adhèrent aux ateliers, les plus grands aident les plus petits.

Elémentaires :

- Ce1 :
 - **Les 4 saisons** : l'objectif est d'améliorer les repères dans le temps. Le travail va s'effectuer sur le repérage temporel mais aussi sur les fruits et les légumes de saison en art et en littérature de jeunesse (lecture de documentaires).
- Ce2-CM1 et CM1 :
 - **Voyage à travers le temps**: chaque période traitera une période historique dans les domaines de la poésie, la littérature et les arts visuels
 - **Piscine** : les élèves vont à la piscine de Braud et Saint Louis les lundis après-midi (1^{er} trimestre pour les cm1 et 2nd trimestre pour les ce2 cm1). Le problème des IEB se pose toujours. La piscine met à disposition 3 maitres-nageurs (1 pour la surveillance et 2 pour la prise en charge des groupes + l'enseignante pour un dernier groupe)
- CM1 :
 - axe principal : **enseignement moral et civique et la liberté** : la classe participe à un concours de la flamme de l'égalité (le 10 mars : la traite de l'esclavage, le thème est devenir libre). Les élèves vont réaliser une émission de radio dont le scénario est le retour d'une esclave qui vient raconter sa vie. Ce travail fera l'objet d'une représentation théâtrale (spectacle de fin d'année à la place de la kermesse pour cette classe)
 - **Sorties prévues** :
 - ✓ Muséum d'histoires naturelles : classification des êtres vivants le matin et l'après-midi un circuit sur le thème de l'esclavage dans Bordeaux (3 décembre)
 - ✓ Archives Bordeaux Métropole : exposition liberté éternelle reconquête ateliers esclavage (2 décembre)
- CM2 :
 - **Les cartes postales** : beaucoup de cartes postales sont arrivées et une correspondance avec un lycée français aux Etats Unis va s'établir.

- **La langue des signes:** en lien avec l'association de Civrac de Blaye. L'aboutissement de ce projet sera un spectacle de chants signés présentés au vox dans le cadre du CESC2I et à la kermesse.
- **Participation au CESC2i**
- **Sortie** avec les classes citadines autour des ponts de Bordeaux.

MAIRIE

➤ **Réfectoire de la maternelle :**

Après avoir opté pour des plus petits couverts se pose la question des choix des verres : les verres en verre se cassent mais la problématique d'un autre matériau se pose (des verres en bambou et des verres en plastique). La mairie demande l'avis des parents sur la question, lesquels se positionnent davantage sur la conservation des verres en verre.

➤ **Plan Educatif Local :**

La CCB propose une action sur le développement durable. Les actions de l'école s'inscrivent déjà dans ce plan. Des liens se feront pour voir pour participer au temps fort prévu.

➤ **Jumelage avec St Christol :**

Week-end de la Pentecôte, des actions seront organisées sur la commune (courses camarguaises avec des cocardes, culture occitane) La mairie demande s'il est possible d'envisager un travail en lien avec les enseignants et/ou les parents. Le projet sera à redéfinir avec le président du comité de jumelage.

➤ **Restauration de l'Eglise :**

Accueil possible de plusieurs classes sur la technique et sur l'histoire, par la restauratrice des peintures murales de l'église, Rosalie Godin.

- Conformément à la loi, instauration des **plats végétariens** une fois par semaine dès cette semaine.

PARENTS D'ELEVES

➤ **Problème des fortes chaleurs et anticipation (demandes matérielles) :**

Les parents sont inquiets pour la classe de MS/GS : peur des chaleurs de cet été température ? possible de climatiser cette classe ? La mairie étudiera la question et précise que la climatisation ne va pas dans le sens de l'action éco citoyenne et réfléchit à des films sur les fenêtres qui repoussent la chaleur

La mairie précise que le bâtiment élémentaire a été isolé davantage cet été (opération Cocon33 avec le Département). Un marché public va être lancé pour les peintures des classes et rabaisser les plafonds

➤ **Informations et présentation du personnel du périscolaire et des activités mises en œuvre :**

Périscolaire du matin: deux agents de la collectivité sont présentes pour les animations et l'encadrement

Périscolaire du midi : trois agents le midi (Bastien Laforgue , Ophélie Le Meur et Coralie Richard) les trois personnes sont diplômées et qualifiées pour le public scolaire. Elles s'occupent de l'encadrement du pointage et des activités. Pour le restaurant scolaire, il y a Christine Desmoulin (au service), Nathalie Devautour et Stéphanie Mohédano pour l'accueil et la plonge.

Périscolaire du soir : deux agents le soir (Bastien et une personne de la collectivité)

Du matériel éducatif a été commandé ; les besoins des agents sont respectés

La mairie est toujours en recherche du service civique et a des difficultés à recruter

➤ **Question concernant l'adéquation entre scolarisation obligatoire à 3 ans et âge limite pour la garderie :**

La mairie a vérifié la réglementation ; en théorie tous les enfants scolarisés peuvent être accueillis à la garderie. Néanmoins, la mairie peut réglementer l'accès des enfants de moins 3 ans scolarisés dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil périscolaire. Cette option n'est pas envisagée.

CLOTURE

- Communication des dates des prochains conseils d'école et des dates auxquelles les parents et la mairie devront avoir communiqué leurs questions et demandes pour l'ordre du jour.

Conseil d'école n°2 : jeudi 12 mars à 17h30 – remise des questions au plus tard le 10 février.

Conseil d'école n°3 : jeudi 25 juin à 17h30 – remise des questions au plus tard le 13 juin.

Signature de la directrice :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bauere', written over a horizontal line.